

FLASH-INFOS

FERMETURE DES OISEAUX MIGRATEURS LE PROGRES ET LE RECU

Après des jours d'atermoiements, l'autorité ministérielle publie ce jour au Journal officiel un arrêté du 28 janvier qui :

- prolonge jusqu'au dimanche 10 février 2008 la chasse des oies,
- établit la date de clôture de la chasse du pigeon ramier au 20 février 2008 dans 12 départements du Sud-ouest et dans 13 départements du Sud-est.

La date de clôture de la chasse pour toutes les autres espèces du gibier d'eau est maintenue au 31 janvier.

La FNC se félicite des avancées pour la date de clôture de la palombe et des oies. Elle déplore que les palinodies du pouvoir politique aient sacrifié notamment les canards aux rodomontades des groupuscules écologistes qui aspirent à muter en ONG.

Pour les fermetures, le compte n'y est donc pas et l'arrêté ministériel est très éloigné du projet qui avait été soumis au CNCFS.

En conséquence, la FNC ne ferme pas ce dossier des dates de chasse et entend poursuivre ses initiatives pour obtenir des avancées significatives au bénéfice des chasseurs de migrateurs.

A compter de ce jour, elle dépose sur la table du Gouvernement le dossier des dates d'ouverture de la chasse anticipée du gibier d'eau pour la saison 2008 / 2009.

